

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juillet 2022

Convocation : 21 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-six juillet à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER.

Absents excusés : Bertrand DELAVault, Stéphane SAUTEREL

Absentes : Valérie GOUSSOT, Brigitte PINEL

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : Frais de scolarité école de Domecy-sur-Cure

1) DEVIS ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ÉGLISE – DEMANDE SUBVENTION DRAC

Le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'étude préalable pour la restauration de l'église Saint Hilaire, réalisée par Monsieur Buri, architecte, la question conserver de la sacristie nord s'est posée, ayant subi des dégradations suite à un affaissement de sol.

Après présentation du projet aux habitants de la commune, il a été décidé de garder la sacristie nord, qui, de ce fait, nécessite une restauration.

En conséquence, une étude géotechnique est nécessaire en amont de cette restauration, avant dépôt du permis de construire.

Le maire présente un devis estimatif pour le diagnostic géotechnique de l'entreprise Appuisol d'un montant de 5 500 € HT (6 600 € TTC) et un devis de l'entreprise KOGIBA d'un montant de 600 € HT (720 € TTC) concernant l'étude de la structure de reprise des murs qui sera réalisée à réception de l'étude de diagnostic géotechnique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve ces deux devis et autorise le maire à les signer,

Sollicite une subvention auprès de la DRAC au titre de « travaux sur monuments historiques - études »,

Autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2) PLAQUES NOMINATIVES COLONNE JARDIN DU SOUVENIR

Le maire informe le conseil municipal que la colonne nominative a été installée sur le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées (communément appelé « jardin du souvenir »), afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de mentionner l'identité des défunts sur des plaques où seront gravés les noms, prénoms, année de naissance, année de décès.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de fournir les plaques, la gravure et la pose,

Fixe le tarif de la plaque, de la gravure et de la pose, qui sera facturé aux personnes qui souhaiteront installer une plaque, à 180 €.

3) FRAIS DE SCOLARITE ECOLE DOME CY-SUR-CURE

Le maire rappelle au conseil municipal la convention de scolarisation entre la commune de Bazoches et la commune de Domecy-sur-Cure.

La contribution demandée est de 450 euros par an et par enfant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la participation scolaire de 450 euros par enfant.

QUESTIONS DIVERSES

- Un courrier a été fait à M. de Sigalas et Mme Ay à propos des feux d'artifices (sécheresse et horaires) ;
- Il est prévu de revoir le règlement de location de la maison communale ;
- Les horaires de l'éclairage public seront à revoir l'été prochain.

Fin de séance : 20 heures